

DECISION DU PRESIDENT

Objet : attribution du marché pour la dératisation des réseaux d'assainissement sur le territoire du SIAVOS dans le Val d'Oise (communes d'Auvers-sur-Oise, Méry-sur-Oise, Mériel, Frépillon, Villiers Adam) – démoustication -désinsectisation-Dératisation des bâtiments à la demande.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L. 5211-1 et 5211-2

Vu le code de la Commande publique et notamment l'article R2122-8,

Vu la proposition de marché de la Société NC3D Environnement,

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer la dératisation des réseaux d'assainissement sur le territoire du SIAVOS,

Le Président,

DECIDE

Article 1 :

D'attribuer et de signer le marché de dératisation des réseaux d'assainissement sur le territoire du SIAVOS dans le Val d'Oise (communes d'Auvers-sur-Oise, Méry-sur-Oise, Mériel, Frépillon, Villiers Adam) – démoustication -désinsectisation-Dératisation des bâtiments à la demande, avec la société NC3D sise 14, rue de la Garenne à BOISEMONT (95000),

Article 2 :

Le prix de la prestation annuelle est fixé à 15 740 € HT pour la campagne annuelle de dératisation. Et pour les autres prestations le montant est appliqué selon le BPU du marché.

Article 3 :

Le marché est conclu pour une durée d'un an (1 an), à compter de sa date de notification, et est renouvelable une fois (1 fois). La reconduction du marché pour une durée de 1 an est tacite.

Article 4 :

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur Le Président ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

Article 5 :

Le Directeur est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au Trésorier Principal de l'Isle Adam.

Auvers-sur-Oise, le 18 mars 2026

Le Président,
Pierre-Edouard EON



The image shows a circular blue stamp of SIAVOS with the text 'Syndicat d'Assainissement de la Vallée de l'Oise Sud' and 'Auvers-sur-Oise'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.